

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017

PRESENTS : M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, M. VIVANT, Mme RIBET, M. REIZ, Mme FLORES, M. REIG, Mme CHOUJAA, M. CUBELES, Mme BARBANCE, Mme SALVANS, M. CAYUELA, Mme GRENTE, M. ROSELLO, Mme LACROIX, M. PECHAMAT, Mme ROTH, M. ESCAICH, Mme MOREAU, M. MORANDIN, Mme LAVILLE

PROCURATIONS : M. BAYONNE à M. RODRIGUES; Mme EYCHENNE à Mme FLORES; M. VIVES à M. REIZ; Mme VIARGUES à Mme FRAPPIER; M. FAYE à M. CASSIGNOL ; M. DALMAS à M. VIVANT

ABSENTS : Mme CASSAN

1- URBANISME

- **Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole ; Avis sur le projet de PLUi-H avant son arrêt en Conseil de la Métropole**

Il est proposé au Conseil Municipal de Beauzelle d'émettre un avis sur les principales dispositions des pièces du dossier de PLUi-H, avant l'arrêt du PLUi-H à l'automne 2017 en Conseil de la Métropole.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité (28 voix), décide d'émettre un avis favorable sur les principales dispositions du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole joint à la présente délibération. Il demande de prendre en compte les remarques d'ordre technique sur le dossier de PLUi-H telles qu'elles figurent sur le document annexé à la présente délibération. Il dit que la présente délibération, sera affichée durant 1 mois à la Mairie de Beauzelle et publiée au recueil des actes administratifs de la Mairie de Beauzelle. Il rappelle que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

- **Élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal de Toulouse Métropole ; Avis sur le projet de RLPi avant son arrêt en Conseil de la Métropole**

Il est proposé au Conseil Municipal de Beauzelle d'émettre un avis sur le projet de règlement et de zonage du futur RLPi avant son arrêt en Conseil de la Métropole.

Le Conseil Municipal de Beauzelle, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité (28 voix), décide d'émettre sur les principales dispositions du projet de règlement et de zonage du futur RLPi de Toulouse Métropole un avis favorable. Il demande de prendre en compte les remarques et réserves sus énoncées ainsi que toutes rectifications matérielles nécessaires à l'amélioration du dossier tel qu'il sera arrêté en Conseil de la Métropole à l'automne 2017. Il informe que la présente délibération, sera affichée durant 1 mois à la Mairie de Beauzelle et publiée au recueil des actes administratifs de la Mairie de Beauzelle. Il rappelle que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

2- PERSONNEL

- **Avancement de grade pour l'année 2017 : création de postes**

Au titre des avancements de grade pour l'année 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création des postes suivants, au 1^{er} juillet 2017, afin de permettre l'avancement des agents remplissant les conditions requises : 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet. Il propose de supprimer les postes suivants : 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de créer les postes tels que désignés ci-dessus, de supprimer les postes tels que désignés ci-dessus et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

- **Création d'un poste pour Contrat Accompagnement à l'Emploi (secrétariat école)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de créer un poste pour un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à compter du 29 août 2017 à raison de 20 heures par semaine, pour une durée de 6 mois, renouvelable 1 fois.

- **Recrutement personnel saisonnier Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Centre de Loisirs et Maison des Jeunes) - Eté 2017 et petites vacances 2017-2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide la création des postes d'adjoints d'animation 2^{ème} classe non titulaires pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement et de la Maison des Jeunes Citoyens pour les mois d'été 2017 et les petites vacances scolaires (calendrier scolaire 2017-2018). Décide la création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe au 5^{ème} échelon pour assurer la direction de la MDJ pour le mois de juillet et août et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Recrutement personnel d'animation Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles (ALAE) année scolaire 2017-2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de créer 28 postes d'adjoints territoriaux d'animation 2^{ème} classe non titulaires pour faire face aux besoins saisonniers d'encadrement de l'Accueil de Loisirs associé aux Ecoles (ALAE) accueil périscolaire matin, midi et soir pour la période scolaire 2017-2018, recrutés au fur et à mesure en fonction des effectifs, rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe. Il ajoute que la durée de l'engagement et le temps d'emploi de chacun des agents sera défini individuellement dans l'acte de nomination en fonction des besoins du service et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

- **Recrutement de deux agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité: assistants d'enseignement artistique territoriaux non titulaires année scolaire école de musique 2017-2018 (atelier batterie et guitare)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de recruter 2 assistants d'enseignement artistique territoriaux non titulaires pour les ateliers « batterie » et « guitare » pour du 1 septembre 2017 au 30 juin 2018 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement temporaire d'activité: assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe territorial non titulaire année scolaire école de musique 2017-2018 (atelier violon)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de recruter 1 assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe territorial non titulaire pour l'atelier « violon » du 1 septembre 2017 au 30 juin 2018 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Recrutement de deux agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité : assistants d'enseignement artistique territoriaux principaux 2^{ème} classe non titulaires année scolaire école de musique 2017-2018 (ateliers piano et formation musicale) (Délibération 2017-5-9)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de recruter 2 assistants d'enseignement artistique territoriaux principaux 2^{ème} classe non titulaires pour les ateliers piano et formation musicale du 1 septembre 2017 au 30 juin 2018 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Convention avec le Centre de Gestion pour une mission d'accompagnement à la mobilité professionnelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (28 voix) approuve les termes du formulaire de la convention intitulée « convention de prestation d'accompagnement individualisé à la mobilité et dynamiques professionnelles - Bilan Repères », autorise le Maire à faire appel à ce service pour accompagner Gérard NICOLAS (adjoint technique principal 1^{ère}) et à signer la convention et décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- **Augmentation du temps de travail de deux adjoints techniques**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) augmente le temps de travail de deux adjoints techniques à 35 heures (temps complet) à compter du 1^{er} juillet 2017.

- **Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour accroissement temporaire d'activité (service nettoyage des locaux)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide le recrutement d'un adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour accroissement temporaire d'activité, de fixer sa rémunération au 1^{er} échelon de son grade et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Création d'un poste technicien principal 1^{ère} classe non titulaire à temps complet pour accroissement temporaire d'activité pour Marchés Publics**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide le recrutement d'un technicien principal 1^{ère} classe non titulaire à temps complet pour accroissement temporaire d'activité, de fixer sa rémunération au 9^{ème} échelon de son grade et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

3- FINANCES

- **Décision modificative n° 1**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une modification du budget primitif est nécessaire avant le 31 décembre 2017.

Compte tenu de ces éléments, l'équilibre de la décision modificative se présente comme suit :

Section de fonctionnement

CHAPITRE		Inscriptions 2017	DM 1
014	Atténuations de produits	73 000.00	+ 16 091.00
022	Dépenses imprévues	355 111.00	- 16 091.00

Section d'investissement

CHAPITRE		Inscriptions 2017	DM 1
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000.00	+ 20 000.00
020	Dépenses imprévues	425 066.87	- 20 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

- **Reversement subvention CAF contrat enfance au titre de l'année 2015 au CCAS pour le RAM**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide l'inscription budgétaire de 7 180.35 € et du reversement de cette subvention à l'association concernée.

- **Reversement subvention CAF contrat enfance au titre de l'année 2015 à la crèche Le Petit Poucet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide l'inscription budgétaire de 8 441.90 € et du reversement de cette subvention à l'association concernée.

- **Taxe Locale sur la publicité Extérieure : Actualisation des tarifs pour 2018 (Délibération 2017-5-17)**

Il est proposé aux membres du conseil municipal de relever les tarifs de la TLPE à compter du 1er janvier 2018. Les tarifs des différents supports seront fixés comme suit :

Enseignes (superficie totale)

moins de 12 m ²	de 12 m ² et inférieur à 20 m ²	de 20 m ² et inférieur à 50 m ²	de 50 m ² et plus
Exonéré	15,50 €	31,00 €	62,00 €

Pré enseignes et supports publicitaires non numériques (superficie totale)

moins de 50 m ²	de 50 m ² et plus
15,50 €	31.00 €

Pré enseignes et supports publicitaires numériques (superficie totale)

moins de 50 m ²	de 50 m ² et plus
46,50 €	93,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité (28 voix) d'approuver les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) mentionnés ci-dessus pour l'année 2018 et de charger Monsieur le Maire d'appliquer ces dispositions.

- **Andromède : construction d'un City stade - Présentation du projet et sollicitation de l'aide du Parlement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) sollicite le soutien financier du Parlement pour la construction du City Stade et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- **Rénovation de l'aire de jeux de la crèche Petit Poucet : demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) sollicite le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour la rénovation de l'aire de jeux de la crèche Petit Poucet et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- **Réinformatisation de la bibliothèque : demande de subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les opérations d'informatisation et de réinformatisation peuvent bénéficier d'une subvention de l'État au titre du concours particulier de la Dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et départementales de prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) sollicite le soutien financier de l'Etat au titre du concours particulier de la Dotation générale de décentralisation (DGD) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- **Rénovation du groupe scolaire Chênes Ecuireuls : demande de subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation d'une mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en Qualité Environnementale des Bâtiments**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire Chênes Ecuireuls, une démarche environnementale de Haute Qualité Environnementale (HQE) et Bâtiment Basse Consommation (BBC) va être engagée afin de hisser le groupe scolaire du centre-ville dans un niveau de confort similaire au nouveau groupe scolaire Matisse.

Afin de faire face à la réalisation de cette mission, il est donc proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le soutien financier de l'ADEME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) sollicite le soutien financier de l'ADEME pour la réalisation d'une mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en Qualité Environnementale des Bâtiments (AMO QEB) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- **Remboursement à une famille d'un trop perçu pour le Centre de Loisirs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (28 voix) autorise le remboursement du trop-perçu aux familles concernées.

4- ASSOCIATIONS

- **Adoption de la convention d'objectifs et de moyens avec le FOOTBALL CLUB BEAUZELLE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de conclure une convention d'objectifs et de moyens avec le Football Club Beauzelle.

5- VOIRIE

• Changement de dénomination de certaines rues du quartier Andromède

Monsieur le Maire indique qu'il convient de changer la dénomination de certaines rues suite aux évolutions du quartier Andromède en concordance avec la dénomination des rues de Blagnac. Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement le boulevard de l'Europe traverse Andromède et se prolonge jusqu'au rond-point de Garossos. Avec le prolongement du tramway, il apparaît logique que la dénomination du boulevard Henri Ziegler de Blagnac se prolonge jusqu'au rond-point de Garossos. Il apparaît aussi logique d'arrêter le boulevard de l'Europe au croisement avec la rue de la République et d'élargir la dénomination rue de la République jusqu'au boulevard Henri Ziegler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide les changements de dénomination des rues citées ci-dessus.

6- SYNDICATS

• Demande de diagnostic énergétique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de demander un diagnostic énergétique pour le bâtiment complexe sportif/salle polyvalente. Il s'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment et s'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

7- ADMINISTRATION GENERALE

• Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité (28 voix) apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.